DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
LA CLUSAZ

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4

REGLEMENT GRAPHIQUE

Certifié conforme et au jour dire arrêté par le Conseil Municipal de la Clusaz en date du 27 octobre 2021 - approuvant la modification simplifiée n°4 du PLU Local d'Urbanisme de La Clusaz

Le Maire,
Didier Thévenet

PLAN N° 3-1	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	Arrêt : Délibération du : 08-12-2017	n°1 : Approuvée le : 05-04-2019	n°3 : Approuvée le : 05-04-2019
		n°2 : Approuvée le : 21-10-2021	n°4 : Approuvée le : 21-10-2021
		n° :	n° :
		n° :	n° :
CONCEPTION : Territoires demain	N.D. Urbanisme	FOND CADASTRAL : Cadastre 2021 - Système de projection : Lambert 93	MISES A JOUR : MISE A JOUR DU MATI 2021

Plans à plusieurs échelles (voir échelle graphique) — Ce plan est au format A0 (841 x 1189 mm)

LEGENDE

ZONAGE

Zones Urbaines :

- UHa - Zone urbanisée de mixité de l'habitat et des fonctions au centre village
- UH1 - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UH2 - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH3 - Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat de faible densité, soumise à sensibilité paysagère
- UE - Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- UT - Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités touristiques et de loisirs
- UTa - Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités touristiques et de loisirs au centre village
- UX - Zone urbanisée à vocation dominante d'activités économiques industrielles et artisanales dominantes

Zones à Urbaniser à court ou moyen terme :

- 1AUH1 - Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat dense
- 1AUH2 - Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité

Zones Agricole :

- A - Zone à caractère agricole dominant

Zones Naturelles :

- N - Zone à caractère naturel dominant
- Na - Secteur de gestion des espaces naturels d'alpages
- Ne - Secteur à caractère naturel dominant de gestion des équipements d'intérêt collectif et touristiques
- Ng - Secteur destiné aux aménagements et équipements golfiques
- Nt - Secteur de gestion des terrains de camping-caravanage

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- 1 Numéro de l'emplacement réservé
- Emplacement réservé pour mixité sociale au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

AUTRES

Au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme

- Secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) hors/limite de 1 à 12

Au titre de l'article L.122-11-3° du Code de l'Urbanisme

- Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive

Au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

- Secteur de mixité sociale

A titre indicatif

- Remontées mécaniques
- Bâtiment agricole
- Bâtiment nouveau

N°	DESIGNATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	CONTENANCE APPROX.	BENEFICIAIRE
1	Aménagement d'aires de stationnement et de stockage	1170 m²	Commune
2	Création d'un bassin de rétention	1100 m²	Commune
3	Création d'un bassin de rétention au lieu dit "Les Tablets"	1400 m²	Commune
4	Sécurisation des circulations piétonnes au centre village	700 m²	Commune
5	Aménagement d'espaces publics	900 m²	Commune
6	Extension de l'aire de stationnement devant le cimetière	90 m²	Commune
7	Extension du cimetière	3600 m²	Commune
8	Aménagement public, espace public, entrée et stationnement au Crêt	1600 m²	Commune
9	Sécurisation des accès et du RD 16 au lieu dit "Les Crêts"	150 m²	Commune
10	Zone de stockage de neige à "La Croix"	3500 m²	Commune
11	Création d'un cheminement piétonnier public et sécurisation de la RD 16 au col des Aravis	10000 m²	Commune
12	Sécurisation des circulations piétonnes entre le centre village et le secteur "Longray et la piscine" - cheminement public	500 m²	Commune
13	Création d'un ouvrage d'ouvrainement d'urgence	150 m²	Commune
14	Création d'un parc de stationnement	1200 m²	Commune
15	Création d'une canalisation d'eau pluviale	1200 m	Commune
16	Aménagement de la descente du secteur des Granges	2000 m²	Commune
17	Aménagement d'un cheminement piétonnier de liaison entre la "Place de l'Eglise" et "La Balme de Thônes" (Est-Ouest)	1500 m²	Commune
18	Aménagement d'un parc de stationnement au lieu dit "Le Crêt"	1600 m²	Commune
19	Aménagement d'un arrêt bus sécurisé	200 m²	Commune
20	Aménagement d'un arrêt bus sécurisé	200 m²	Commune
21	Aménagement d'un arrêt bus sécurisé	200 m²	Commune
22	Aménagement d'un arrêt bus sécurisé	200 m²	Commune
23	Création d'un local de stockage	500 m²	Commune
24	Création d'un local de stockage	500 m²	Commune
25	Aménagement hydraulique de l'ex Lit du Nant	10000 m²	Commune
26	Extension du cimetière intercommunal de Manigod	6000 m²	Commune
27	Aménagement d'un parc de stationnement au lieu dit "Les Granges"	1000 m²	Commune
28	Aménagement d'un local sportif au lieu dit "Planay" et "Le lac du Crêt"	1500 m²	Commune
29	Aire Nord -	1000 m²	Commune
30	Point de collecte des déchets	200 m²	Commune
31	Aménagement d'un parking pour les cars de stationnement au lieu dit "Les Chenaux"	6400 m²	Commune
32	Création d'un ouvrage de traitement et régulation des eaux pluviales au lieu dit "Les Granges"	6100 m²	Commune
33	Création d'une voirie communale au lieu dit "Le Grand Crêt"	600 m²	Commune
34	Aménagement d'un arrêt bus sécurisé et de la voirie communale au lieu dit "Le Grand Crêt"	1170 m²	Commune
35	Aménagement d'un arrêt bus sécurisé au lieu dit "Le Crêt"	150 m²	Commune
36	Aménagement d'un arrêt bus sécurisé au lieu dit "Les Granges"	150 m²	Commune
37	Extension du Groupe Ecl. du Lac Combe	30000 m²	Commune
38	Intégration d'une voie nouvelle dans le domaine public de la commune au lieu dit "Les Granges"	4800 m²	Commune
39	Création d'une zone de stationnement, d'une zone de retournement et d'un cheminement piétonnier le long de la route au lieu dit "Le Crêt"	4400 m²	Commune
40	Aménagement d'un cheminement piétonnier entre "Les Bouettes" et le parc de la Mairie	4000 m²	Commune
41	Création d'un local sous sol d'un bassin de rétention et d'un local technique	170 m²	Commune
42	Aménagement d'un parc de stationnement au lieu dit "Les Granges"	600 m²	Commune
43	Aire Nord - Aménagement d'un parc de stationnement au lieu dit "Le Bouchet"	2000 m²	Commune
44	Aménagement d'un parc de stationnement à "Le Pichery"	2000 m²	Commune
45	Sécurisation de la RD 16 au lieu dit "Les Granges"	300 m²	Commune
46	Aménagement d'un arrêt bus sécurisé et de parc sur la Route de Thônes	150 m²	Commune
47	Aménagement d'un arrêt bus sécurisé et de la Route de Thônes	150 m²	Commune
48	Aménagement d'un arrêt bus sécurisé et de la Route de Thônes	150 m²	Commune
49	Création d'un parc de stationnement et d'un cheminement piétonnier le long de la RD 16 au lieu dit "Le Crêt"	2500 m²	Commune
50	Aménagement d'une canalisation de stationnement et de la voirie communale au lieu dit "Le Crêt"	1200 m²	Commune
51	Aménagement d'une canalisation de stationnement et de la voirie communale au lieu dit "Le Crêt"	1600 m²	Commune
52	Aménagement d'une plateforme pour accès au site de la Tête des Saix	2000 m²	Commune

N°	DESIGNATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE POUR MIXITE SOCIALE	CONTENANCE APPROX.	BENEFICIAIRE
1	Réalisation de logements sociaux, en locatif et accession	4 000 m²	Commune

Secteur Nord Est au 1/10 000°

Secteur Sud au 1/10 000°

au 1/5 000°